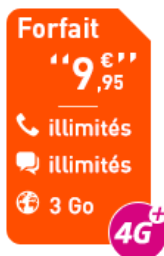




DÉTAIL DE L'OFFRE

En choisissant ce forfait RÉGLO, votre fidélité est récompensée ; tous les 6 mois, votre forfait évolue :

1 Go/mois de plus offert, jusqu'à 3 Go supplémentaires.



FORFAIT « 9,95 € »

Le forfait RÉGLO « 9,95 € » est sans engagement de durée. Un prélèvement fixe de 9,95 € est réalisé le premier jour de chaque mois sur votre compte Réglo Mobile.

Ce forfait vous permet de bénéficier, tous les mois, des appels illimités^[1], des SMS et MMS illimités^[2] et de 3 Go^[3] de données en 4G+ pour l'Internet mobile. Vous pouvez souscrire à des **rallonges** « Internet 200 Mo » et « Internet 2 Go » en plus de votre forfait pour profiter de tarifs avantageux.

Appels ^[1]SMS/MMS ^[2]Internet ^[3]Depuis Europe
et DOM ^[4]Prélèvement fixe
mensuel

Illimités

Illimités

3 Go
0,19 € / Mo au-delà

1h
+ **100 SMS**
+ **10 MMS**
+ **307 Mo**
9,95 €

Carte SIM triple-découpe offerte pour tout achat de mobile.

ATTENTION

Si le premier jour du mois, le solde de votre compte Réglo Mobile ne permet pas d'honorer le prélèvement de votre forfait et en l'absence de rechargement ultérieur suffisant, votre ligne sera résiliée le 28 du même mois.

Le forfait RÉGLO « 9,95 € » inclut une enveloppe de communications (décomptées de votre forfait ou de votre rallonge) utilisable en Europe et dans les DOM ^[4] :

- 1h par mois
- 100 SMS par mois
- 10 MMS par mois
- 307 Mo par mois

VOUS SOUHAITEZ GARDER LA MAÎTRISE DE VOTRE BUDGET ? METTEZ EN PLACE UN RECHARGEMENT À BUDGET MAÎTRISÉ !

Nous vous offrons la possibilité de mettre en place un prélèvement automatique sur mesure et ainsi de choisir le type de forfait que vous souhaitez :

FORFAIT BLOQUÉ RECHARGEABLE

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire le 1^{er} de chaque mois du montant de votre forfait.

Vos consommations seront limitées à celles incluses dans votre forfait.

Si vous souhaitez débloquer ponctuellement votre forfait, vous pouvez recharger votre compte Réglo Mobile du montant souhaité.

FORFAIT NON BLOQUÉ

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire le 1^{er} de chaque mois du montant de votre forfait.

Pour pouvoir consommer plus que ce que permet votre forfait, vous mettez en place une réserve. Vous choisissez :

- la réserve est rechargée automatiquement à chaque fois qu'elle passe sous le seuil de 1 €. Vous recevez alors un SMS de notification sur le numéro de mobile de votre choix.
- la réserve est rechargée lorsque vous répondez « oui » au SMS de demande de confirmation envoyé sur le numéro de mobile à recharger. Vous pouvez aussi recevoir un SMS d'information sur un autre numéro de mobile.

Vous pouvez mettre en place votre rechargement automatique :

Par téléphone auprès de nos conseillers:

Depuis votre mobile en appelant le 728 (touches SAV de votre mobile). Gratuit jusqu'à la mise en relation avec un interlocuteur prenant en charge votre demande, puis décompté au prix d'un appel intra-France métropolitaine.

Depuis un autre téléphone en France en appelant le 0970 806 970. Prix d'un appel intra-France métropolitaine selon votre opérateur fixe ou depuis l'étranger en composant le +33 172 871 661. Tarif selon opérateur.

Par Internet :

Depuis votre [Espace](#).

Par courrier :

En remplissant le formulaire d'autorisation de prélèvement par [Carte Bancaire](#) ou par [mandat de prélèvement SEPA](#) et en l'envoyant, accompagné du RIB si nécessaire, à l'adresse suivante :

Réglo Mobile / Co Afone

Service clients

BP 90530

49105 Angers Cedex 2

NOTES :

1. Appels intra-France métropolitaine vers un fixe ou un mobile (hors numéros spéciaux, courts ou surtaxés) décomptés à la seconde dès la première seconde, limités à 3h max par appel. Au-delà, l'appel est décompté 0,19 €/mn.
2. SMS/MMS intra-France métropolitaine. L'envoi de SMS/MMS est réservé à un usage privé entre deux personnes physiques à des fins non lucratives, excluant les SMS/MMS émis via un automate et/ou dispositif automatique, et ce dans le cadre d'un usage non excessif. Un usage excessif (dont le fait d'envoyer plus de 5000 SMS/MMS - usages cumulés - par mois deux mois consécutifs) entraînera l'application des sanctions de l'article 10 des Conditions Générales d'Utilisation, ce qui pourra notamment conduire à la résiliation du Contrat.
3. Sous réserve d'un mobile compatible et de couverture réseau. Mo décompté par tranche de 10 ko. Flux montants et descendants pris en compte. Le débit Internet maximum est de 50 Mbits/s en montant et 187,5 Mbits/s en descendant.
4. Les communications en Europe et dans les DOM seront décomptées dans la limite des usages inclus dans votre forfait ou dans votre rallonge. Au-delà, les consommations seront décomptées selon les modalités de la Fiche Tarifaire si le solde de votre compte Réglo Mobile le permet.
 - Europe : Açores, Îles Aland, Allemagne, Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre, Corfou, Crète, Croatie, Cyclades, Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Gibraltar, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Italie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Monaco, Norvège, Pays de Galles, Pays bas, Pologne, Portugal, Îles de Rhodes, Roumanie, Royaume Uni, Saint Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque, Vatican.
 - DOM : Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion, St Barthelemy, St Martin, St Pierre et Miquelon, Mayotte, La Désirade, Marie Galante, Îles Saintes.

Comment ça marche ?

Les forfaits RÉGLO

La formule MINI+

Les rallonges

Le Pass-Monde

Qui sommes-nous ?

Les avantages

La 4G/4G+

La couverture réseau

Les services en centre E.Leclerc

Le Service clients

Combien ça coûte ?

Fiche Tarifaire

Conditions Générales d'Utilisation

Conditions Générales de Vente

Mentions légales

Conserver son numéro

Numéros utiles

Paramètres Réglo Mobile

Créer son Espace

Rattacher une ligne

Nous contacter

Documents à télécharger



Portail E.Leclerc



[auto](#) - [borne électrique](#) - [bricolage](#) - [drive](#) - [culture](#) - [jardinage](#) - [location d'utilitaire](#) - [maison](#) - [bijoux](#) - [optique](#) - [parapharmacie](#) - [sport](#) - [voyages](#)